

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022 A 20 HEURES 30**

PRESENTS : MM. BREGER Jean-François, LUCAS Mireille, HALIMI Alain, ETIENNE PATRICIA, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, LUBERT Jean-Luc, BLANCHO Elodie, DANILO Michel, DEGRES Lauriane, DEGREGZ Danielle, JOUHIER Xavier, LE GOFF Marie-Annick, LE PENUIZIC Jean-Marc, MORICE Romain, NOGUET Hervé, PASCO Yvette, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, RYO Nathalie, QUELLARD Maëva

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MOREAU Alain a donné son pouvoir à ETIENNE Patricia
DEGANE Katty

SECRETAIRE: DEGREGZ Danielle

Le CR de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

En Amont de l'ouverture de la séance, M. Le Maire, Jean François BREGER, a rendu un hommage à Christian DROUAL, Maire de la Commune de 2008 à 2020 et décédé le 26 août 2022. Une minute de silence en son honneur a conclu ce temps de recueillement.

1 TRAVAUX et VOIRIE

1-1 Travaux de création du Pôle Enfance Jeunesse – attribution du marché de travaux

Le Maire rappelle la délibération n° 2021-024 du 12 avril 2021, par laquelle le Conseil Municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour le dossier de conception du Pôle Enfance Jeunesse à l'Atelier d'architecture GAUTIER-GUILLOUX.

Il rappelle également les délibérations n° 2021-098 du 13 décembre 2021 et n° 2022-022 du 28 février 2022, par lesquelles le Conseil Municipal a validé l'avant-projet définitif et l'estimatif du projet modifié par avenant au marché de maîtrise d'œuvre, amenant le projet à l'étape du dépôt de permis de construire à un coût estimé de 1 790 405 € HT.

Concernant la réalisation des travaux, la consultation a été lancée par 2 avis de presse parus le 31 mai 2022 et une mise en ligne sur megalisbretagne.bzh le 31 mai 2022. Les lots 4 et 7 étant infructueux à l'ouverture de plis le 20 juin, une nouvelle parution par 2 avis de presse parus le 29 juin 2022 a été réalisée avec une mise en ligne sur megalisbretagne.bzh le 24 juin 2022.

Après analyse des offres, sur la base des critères de notation, 70 % prix et 30 % technique, la commission d'appel d'offres, réunie, le 30 août 2022, propose le classement suivant :

Lot 1 : démolition du Presbytère

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	3	DEMOLITION BRETAGNE SERVICES (DBS)	32 930
2	5	SOC TRANSPORTS MANUTENTION TRA	37 450
3	2	ETABLISSEMENTS FELICIEN PICAUT	42 020
4	1	SRTAD	3 6500
5	4	S.D.I.G.C - SOCIETE DE DEMOLIT	48 198,5
6	6	TERREXO	71 170

Lot 2 : Voirie et Réseaux Divers

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	SRTAD	114 000
2	2	LEMEE LTP	140 000

Lot 3 : Gros Œuvre

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT.
1	1	LB MACONNERIE	537 801,49

Lot 4 : charpente

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	SAS GUERIZEC JOHANN	31 545,7

Lot 5 : couverture et étanchéité

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT	Avec option PSE 1
1	1	SOCIETE D'ETANCHEITE DE L'OUEST (SEO)	88 400	95 490,62
2	2	DENIEL ETANCHEITE	126 000	139 300

Lot 6 : menuiseries extérieures

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	REALISATION ALUMINIUM (RÉALU)	120 200
2	3	ATLANTIQUE OUVERTURES	145 326
non-conforme	2	ALUMINIUM DE BRETAGNE	

Lot 7 : menuiseries intérieures

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT	Avec option PSE 2
1	2	SARL PARIS	55 000	77 900
non conforme	1	SAS GUERIZEC JOHANN		

Lot 8 : isolation – cloisonnement - doublages

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	RAULT MAURICE	91 800

Lot 9 : revêtements de sol

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT	Avec option PSA 1
1	2	LE BEL & ASSOCIES	43 500	68 544,5
2	1	ATLANTIC SOLS CONFORT	58 500,63	83 733,93

Lot 10 : plafonds suspendus

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT	Avec option PSE 3	Avec option PSE 4
1	1	ENTREPRISE EMMANUEL COYAC SARL	17 689,36	19 739,36	21 001,34
2	2	A.2.T. LE GRAND	30 898,07	33 713,07	36 550,59

Lot 11 : peinture

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	PEINTURE JOSEPH NIZAN	20 388,56
2	6	SARL JEAN-LUC DEBAYS	21 643,44
3	2	RODRIGUEZ PHILIPPE	21 783
4	3	STE PEINT ET DE REV DE L'OUEST	25 400
5	5	ETABLISSEMENTS ANDRIANO	28 299,59
6	4	SARL CHAUMET	32 443,31

Lot 12 : électricité – courant faible – sécurité incendie

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	DC ENERGIE	98 800

Lot 13 : chauffage – traitement d'air – GTC - Plomberie

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés.	Montant en € HT
1	1	ROQUET	151 228,68
2	2	FEE	177 907,11
3	3	DC ENERGIE	163 000

La commission propose de retenir les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE	Montant Base HT
1/ Démolition du Presbytère	DBS	32 930,00 €
2/ Voirie et Réseaux Divers	SRTAD	114 000,00 €
3/ Gros Œuvre	LB MACONNERIE	537 801,49 €
4/ Charpente	SAS GUERIZEC JOHANN	31 545,70 €
5/ Couverture et étanchéité	SEO	88 400,00 €
6/ Menuiseries extérieures	REALU	120 200,00 €





7/ Menuiseries intérieures	SARL PARIS	55 000,00 €
8/ Isolation – cloisonnement - doublages	RAULT MAURICE	91 800,00 €
9/ Revêtements de sol	LE BEL	43 500,00 €
10/ Plafonds suspendus	COYAC	17 689,36 €
11/ Peinture	NIZAN	20 388,56 €
12/ Electricité – courant faible – sécurité incendie	DC ÉNERGIE	98 800,00 €
13/ Chauffage – traitement d’air – GTC - Plomberie	ROQUET	151 228,68 €
	TOTAL HT	1 403 283,79 €
	TVA à 20 %	280 656,76 €
	TOTAL TTC	1 683 940,55 €

En complément, la commission propose de retenir les offres suivantes :

Lots et options	ENTREPRISES	Montant base HT avec option
LOT 7 + PSE 2	SARL PARIS	77 900,00 €
LOT 10 + PSE 3 + PSE 4	COYAC	23 051,34 €

A l'étude des offres, le coût estimé du projet par l'Atelier d'architecture GAUTIER-GUILLOUX est, à ce jour, inférieur au coût prévisionnel de l'opération défini par ces offres de :
Hors option, 279 216,21 € HT ;
Avec options, 250 954,23 € HT.

Au regard des subventions accordées à cette date pour ce projet, avec options sollicitées, le financement du Pôle Enfance Jeunesse est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Type dépense	montant en HT	montant en TTC	Type recette	montant en TTC	%
maîtrise d'œuvre	98 700,00 €	118 440,00 €	Etat DETR	211 500,00 €	 13,74%
			Etat DSIL	190 000,00 €	 12,34%
			Etat CRTE		0,00%
BE complémentaire			Département PST 25 %	384 862,69 €	 25,00%
Bureau de contrôle et SPS	9 205,00 €	11 046,00 €	Subvention CAF 56 (fonds locaux)	50 000,00 €	 3,25%
travaux	1 431 545,77 €	1 717 854,92 €	Subvention CNAF (fonds nationaux)		0,00%
			Région BVPB		0,00%
			FCTVA 16,6 %	306 658,59 €	
			Autofinancement	704 319,64 €	45,75%
Total	1 539 450,77 €	1 847 340,92 €	Total	1 847 340,92 €	

Des demandes de subventions restent en attente de réponse pour un montant maximal attendu de 380 000 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, de :

- ATTRIBUER les marchés de travaux pour la réalisation du Pôle Enfance Jeunesse comme suit :

LOT	ENTREPRISE	Montant Base HT
1/ Démolition du Presbytère	DBS	32 930,00 €
2/ Voirie et Réseaux Divers	SRTAD	114 000,00 €
3/ Gros Œuvre	LB MACONNERIE	537 801,49 €
4/ Charpente	SAS GUERIZEC JOHANN	31 545,70 €
5/ Couverture et étanchéité	SEO	88 400,00 €
6/ Menuiseries extérieures	REALU	120 200,00 €
7/ Menuiseries intérieures avec option PSE 2	SARL PARIS	77 900,00 €
8/ Isolation – cloisonnement - doublages	RAULT MAURICE	91 800,00 €
9/ Revêtements de sol	LE BEL	43 500,00 €
10/ Plafonds suspendus avec options PSE 3 et PSE 4	COYAC	23 051,34 €
11/ Peinture	NIZAN	20 388,56 €
12/ Electricité – courant faible – sécurité incendie	DC ÉNERGIE	98 800,00 €
13/ Chauffage – traitement d’air – GTC - Plomberie	ROQUET	151 228,68 €
	TOTAL HT	1 431 545,77 €
	TVA à 20 %	286 309,15 €
	TOTAL TTC	1 717 854,92 €

- AUTORISER le Maire à signer les marchés correspondants, et les actes afférents nécessaires au démarrage des travaux.

Une négociation complémentaire est réalisée sur le lot 10 auprès des entreprises ayant fait une offre. Le montant est estimé à 2 500 € HT, afin de remplacer le plafond suspendu du préau de la longère, prévu au programme, par une mise en œuvre des mêmes matériaux en rampants, pour une surface à prévoir de 140 m².

1-2 Travaux de voirie et de curage de fossés programme 2022 – attribution du marché

Le Maire rappelle que, par délibération 2022-055 du 04 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux de voirie et de curage de fossés pour le programme 2022.

Ainsi, la consultation a été réalisée par voie de presse le 09/07/2022 et sur le site e-megalis, pour des travaux inscrits au budget pour un montant de 61 614.29 € HT.

2 plis ont été déposés sur la plateforme dématérialisée dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 août 2022 et a examiné et classé les offres suivantes. Les 2 offres sont conformes et ont été déclarées recevables,

CHARIER 54 960.70 € HT

LEMEE TP 36 697.17 € HT

Les offres sont classées selon les critères 80 % prix, 20% valeur technique, ainsi :

1 – LEMEE TP 36 697.17 € HT

2 – CHARIER 54 960.70 € HT

La commission propose d'attribuer le marché à la société LEMEE TP dont le siège

social est situé PA La Fouée -56130 Saint Dolay classée n° 1 pour un montant de 36 697.17 € HT soit 44 036.60 € TTC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, de :

- ATTRIBUER le marché pour les travaux de voirie et de curage de fossés pour le programme 2022, à la société LEMEE TP dont le siège social est situé PA La Fouée -56130 Saint Dolay classée n° 1 pour un montant de 36 697.17 € HT soit 44036.60 € TTC ;

- AUTORISER le maire à signer le marché et tous actes afférents ;

- SOLLICITER une subvention auprès du conseil Départemental du Morbihan et autoriser le Maire à signer tous actes afférents.

1-3 Travaux d'abattage, d'évacuation pour broyage de bois – fixation du prix de vente au tonnage

Le Maire précise que dans une démarche économique et environnementale, certains arbres de la commune nécessitant un abattage pourraient être vendus pour réalisation de plaquettes de bois.

Aussi, il est proposé de vendre le bois sur pied au tonnage en fixant le tarif à 20 € TTC la tonne pour le demandeur. Le demandeur devra fournir l'attestation en assurance couvrant la réalisation de ces travaux.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, de fixer le prix de vente à 20 € TTC la tonne pour l'abattage, évacuation et transformation en plaquette de bois d'arbre de la commune par le demandeur, lequel devra fournir l'attestation en assurance couvrant la réalisation de ces travaux.

2 URBANISME- FINANCES

2.1 Logements communaux Place de la Poste – modification de la révision des loyers

Le Maire rappelle la délibération n°2022-053 du Conseil Municipal du 04/07/2022 par laquelle la révision annuelle des loyers de la Poste a été revue.

Concernant la provision sur charge, celle-ci a été fixée à 11 €, montant auquel sera ajouté le coût annuel supporté par la collectivité par habitant pour la collecte des ordures ménagères.

Après étude complémentaire, il apparaît que le coût de la collecte des ordures ménagères est déjà supporté dans la provision sur charge.

C'est pourquoi, le Maire propose d'arrêter le montant des charges à 11 € pour cette révision annuelle.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 22 voix pour, de fixer le montant de la provision pour charges à 11 €, les autres conditions de la délibération n°2022-053 restant inchangées.

2-2 Lancement consultation pour la mise en place d'une ligne de trésorerie

Le Maire rappelle que la Commune dispose auprès du Crédit Agricole d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € qui arrivera à son terme le 10/01/2023.

Afin de permettre le règlement des investissements qui seront réalisés pour 2023, et des échéances des contrats en cours il convient de souscrire une ligne de trésorerie.

Après délibération, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, d'autoriser le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires suivants :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale
- La Caisse d'Epargne

Pour la réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 € à compter du 11/01/2023

3 ACTION SOCIALE

4 SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

5 VIE MUNICIPALE

5-1 Avenant n°2 à la convention RGPD de mise à disposition avec Arc Sud Bretagne

Le Maire rappelle les délibérations n°2018-79 du 08 octobre 2018 et n°2022-09 du 17 janvier 2022 par lesquelles la commune a décidé d'adhérer au service mutualisé « Assistance administrative RGPD » mis en place avec Arc Sud Bretagne et le Centre de Gestion 56. Dans ce cadre, un agent d'ASB intervient par mise à disposition au sein des différentes collectivités du territoire.

Après prolongation de l'intervention par l'avenant n°1 jusqu'au 08 septembre 2022, il convient de prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2022 pour achever la mise en conformité.

Après validation du principe par le bureau communautaire pour Arc Sud Bretagne, il convient de poursuivre la démarche et de procéder par un avenant n°2 à la convention, à la modification de la durée de celle-ci pour la prolonger jusqu'au 31 décembre 2022 (voir annexe 5.1).

Les autres conditions restent inchangées.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, d'AUTORISER le Maire à signer avec la Communauté de Communes l'avenant à la convention de mise à disposition.

5-2 Evolution du service mutualisé relatif au Règlement Européen relatif à la Protection des Données (RGPD)

Le Maire rappelle que le Règlement Européen relatif à la Protection des Données

(RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il impose aux entreprises et aux collectivités le traitement des données à caractère personnel.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a mis en place un service mutualisé « assistance administrative RGPD » en septembre 2019, auquel la commune a adhéré. La convention signée a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2022.

Les différentes étapes de la mise en conformité arrivant à leur terme à la fin de l'année 2022, les possibilités d'évolution de ce service ont été présentées lors du Bureau Communautaire le 19 juillet (voir annexe 5.2) :

1) Maintien du service mutualisé RGPD en gardant le fonctionnement actuel : adhésion de chaque membre au Centre de Gestion du Morbihan pour le DPD et à Arc sud Bretagne pour l'assistance administrative RGPD ;

2) Arrêt du service mutualisé RGPD,

3) Maintien du service mutualisé RGPD avec extension aux nouvelles missions suivantes, en sus de celles du suivi et de veille liées au RGPD :

- Reprise de la fonction de Délégué à la Protection des Données ; ce qui entraînerait l'arrêt des conventions individuelles avec le Centre de Gestion du Morbihan,

- Mise en conformité et suivi des procédures d'archivage réglementaire,

- Référent Cybersécurité, Syndicat Mégalis Bretagne pour le bouquet de services numériques, et Commission d'Accès aux Données Administratives (CADA),

- Mise en œuvre de l'open data, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et employant au moins 50 salariés.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, de :

- CHOISIR le maintien du service mutualisé RGPD avec extension aux nouvelles missions suivantes, en sus de celles du suivi et de veille liées au RGPD, concernant l'évolution du service mutualisé RGPD d'Arc Sud Bretagne à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

- ADHERER au nouveau service mutualisé RGPD proposé par la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne afin de bénéficier des nouvelles missions proposées et de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD),

- AUTORISER le Maire à signer avec la Communauté de Communes la convention de mise à disposition.

6 COMMUNICATION CULTURE TOURISME

7 PERSONNEL

8 SPORTS VIE ASSOCIATIVE

9 STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Pour rappel de dates :

- une réception des pompiers en mairie est prévue le 16/09/2022,
- le feu d'artifice sera tiré le 17/09/2022 au stade,
- le repas du CCAS est programmé le samedi 22/10/2022 à la salle Corail,
- la journée citoyenne se déroulera le 05/11/2022